

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF ET LE : seize avril à 14 heures

À LA REQUÊTE DU :

Syndicat des Copropriétaires de l'Immeuble SAINTE URSULE, situé 11 Rue Neuve et 2-3 Rue Sainte Ursule à BAYONNE, immatriculé au Registre National des Copropriétés sous le numéro AEO-753-665, représenté par son administrateur judiciaire Maître Catherine JUNQUA-LAMARQUE, Immeuble l'Alliance, 3 Rue du pont de l'Aveugle à 64600 ANGLET

Ayant pour avocat constitué la SCP JUNQUA-LAMARQUE & Associés Immeuble l'Alliance, 3 Rue du pont de l'Aveugle à 64600 ANGLET

Je Pascal MORAU, Huissier de Justice Associé de la SCP titulaire de l'Office de Saint Jean de Luz, 102 Rue Gambetta, soussigné,

Agissant :

- En application des dispositions de l'article R322-2 créé par Décret n°2012-783 du 30 Mai 2012
- En vertu d'une ORDONNANCE sur REQUETE rendue par Monsieur le Président du tribunal de GRANDE INSTANCE de BAYONNE en date du 26 février 2019 m'autorisant :
 - *à pénétrer dans l'immeuble inoccupé sis à BAYONNE (64100) Résidence SAINTE URSULE, 11 rue Neuve et 2-3 rue Sainte Ursule propriété des consort AATILLAH et DUBOIS à l'effet de dresser un procès-verbal de description des lieux, aux jours et heures de mon choix,*
 - *à procéder à l'établissement d'un procès verbal descriptif des biens et droits ci-dessus désignés,*

- *pour l'accomplissement de ma mission à me faire assister de tout professionnel afin d'établir les diagnostics nécessaires et notamment les surfaces des biens saisis,*

- *pour l'accomplissement de ma mission à me faire assister d'un serrurier et du Commissaire de Police si besoin est.*

Me suis rendu ce jour sur place Résidence Sainte Ursule, Rue Sainte Ursule à 64100 BAYONNE, à l'effet de dresser procès-verbal descriptif des divers biens et droits immobiliers appartenant à Madame Carole DUBOIS et Monsieur Kamal AATILLAH.

Je suis assisté de :

- Madame Mélanie BARETS : témoin
- Madame Manon JULIAT : témoin
- Monsieur Sébastien AMADO : serrurier
- Monsieur Vincent ALBERT, technicien de la société ATLANTIC CONTRÔLE

Il en résulte le rapport suivant :

On accède, depuis le couloir sur Rue Sainte Ursule, à une porte fermée.

(photo n° 1)

Le serrurier a procédé à l'ouverture forcée.

Lot n° 46

Cette porte ouvre sur le lot 46 qui est un accès menant à l' étage supérieur.

L'escalier en colimaçon dessert un palier et un balcon.

Le palier dessert les lots 43 et 44.

(photos n° 2-3-4-5-6-7)

Lot n° 43

Il s'agit d'un appartement donnant sur la Rue Sainte Ursule.

La porte ouvre sur un couloir.

Le sol est recouvert de linoleum.

Les parois sont habillées de toile de verre.

Le plafond est composée de dalles.

Un placard renfermant un ballon d'eau chaude est situé face à la porte d'entrée.

(photos n° 8-9-10)

Chambre sur venelle

Le sol est recouvert de linoleum.

Les parois sont habillées de toile de verre.

Le plafond est peint.

L'aménagement comprend un placard et une fenêtre ouvrant sur venelle.

(photos n° 11-12-13-14)

Pièce principale

Le sol est recouvert de linoleum.

Les parois sont habillées de toile de verre.

Le plafond est composée de dalles.

L'aménagement comprend un coin cuisine équipé et de deux impostes donnant sur la cage d'escalier.

(photos n° 15-16-17)

Salle-de-bains

Le sol est recouvert de linoleum.

Les parois sont habillées de toile de verre et faïencées.

Le plafond est peint.

L'aménagement comprend une vasque et son meuble, une cabine de douche, et un wc.

Cette pièce est aveugle.

(photos n° 18-19-20)

Chambre n° 1

Le sol est recouvert de linoleum.

Les parois sont habillées de toile de verre et faïencées.

Le plafond est peint.

L'aménagement comprend un placard et une fenêtre ouvrant sur la rue.

(photos n° 21-22)

Chambre n° 2

Le sol est recouvert de linoleum.

Les parois sont habillées de toile de verre et faïencées.

Le plafond est peint.

L'aménagement comprend un placard et une fenêtre ouvrant sur la rue.

(photos n° 23-24)

Lot n° 44

On pénètre directement dans la pièce principale.

Le sol est recouvert de linoleum.

Les parois sont habillées de toile de verre.

Le plafond est composée de dalles.

L'aménagement comprend un coin cuisine équipé, une fenêtre sur cour et trois fenêtres sur venelle.

(photos n° 25-26-27-28)

Le couloir dessert ensuite toutes les autres pièces, savoir :

Quatre chambres sur courette comprenant, des sols en linoleum, des parois recouvertes de toile de verre, des plafonds peints.

Chaque chambre dispose d'un placard et d'une fenêtre sur courette.

(photos n° 29-30-31-32-33-34-35-36)

Une cinquième pièce sur courette est complètement encombrée. Elle ne dispose pas d'ouverture.

(photo n° 37)

Ce lot dispose également de deux salle de bains, avec coin douche et vasque.

(photos n° 38-39-40-41)

Enfin, une buanderie et un wc indépendant complètent l'ensemble.

Ces deux pièces disposent d'une fenêtre ouvrant sur la venelle.

(photos n° 42-43-44)

Divers

Ces lots semblent avoir été squattés, mais sont actuellement inoccupés.

Le chauffage dans les appartements est assurés par des convecteurs.

La superficie des lots est la suivante :

Lot 46 : 5,58 m²

Lot 43 : 45,49 m²

Lot 44 : 92 ;94 m²

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

